

Suite au préavis de grève initié par les salariés de la Cameroon Postal Services à compter du 23 avril 2018, une ultime réunion de concertation s'est tenue ce jour, 22 avril 2018 sur hautes instructions du Ministre du Travail et de la Sécurité sociale, dans la salle des conseils dudit ministère, avec les parties et en présence du représentant de Madame le Ministre des Postes et Télécommunications.

Après avoir passé la parole aux représentants du personnel afin qu'ils expriment les raisons du désaccord persistant et au directeur général de la Campost pour rappeler les actions qui ont été posées pour satisfaire aux demandes des travailleurs et au terme des échanges, les parties ont convenu de ce qu'il suit : l'affectation de la provision financière annoncée par le représentant du Ministère des Finances lors de la session de concertation du vendredi 20 avril dernier au Minpostel, principalement au complément salarial au titre du protocole d'accord tripartite du 30 juin 2017 des mois d'avril, mai et juin 2018;

-la poursuite du dialogue et l'évaluation régulière des avancées suivant un chronogramme à définir d'accord parties.

Compte tenu de cela, les représentants du personnel décident de suspendre le préavis de grève jusqu'au 30 juin 2018.

Rappelons que s'il n'y avait pas eu la réunion de sortie de crise au Ministère du Travail et de la Sécurité sociale (MINTSS), le préavis de grève lancé par le personnel de la Cameroon postal services serait encore d'actualité. Les employés de la Campost en colère avaient décidé de cesser toutes leurs activités pour manifester leur mécontentement. En fait ils ne sont pas d'accord avec la décision prise par la Direction générale, de réduire leur salaire, et ce depuis déjà des mois. Ils veulent par ailleurs que soit rétablie l'assurance maladie. Ils demandent le paiement des frais de congés des employés pour les années allant de 2016 à 2018. Ils veulent que la grille salariale soit maintenue au statut d'avant.
